

POINTS DE REGLEMENT A DESTINATION DES PARENTS D'ENFANT DE CATEGORIE Minipouss', P'tit pouss/Eveil/POUSSIN

Organisation du club.

Le club est organisé en 5 pôles qui correspondent à 5 types de pratique de l'athlétisme.

- Le pôle **Baby** : Il s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. L'objectif est d'explorer des situations différentes pour développer une motricité aisée, d'acquérir coordination et autonomie par le jeu.
 - Le pôle **Découverte** : Il s'adresse aux enfants de moins de 11ans (catégories éveil athlétique et poussin). L'objectif est de faire découvrir l'ensemble de la motricité athlétique sous des formes ludiques et variées.
 - Le pôle **compétition athlé traditionnel** (en stade et cross) : Il s'adresse aux jeunes de 11ans et plus ainsi qu'aux adultes. Dans les catégories benjamins et minimes, l'objectif est d'acquérir les bases des techniques athlétiques dans toutes les disciplines de l'athlétisme. A partir de la catégorie Cadet, une spécialisation dans une discipline est proposée qui vise l'atteinte du meilleur niveau de pratique de chacun.
 - Le pôle **running hors-stade** : Il s'adresse à des adultes désirant s'entraîner au moins 2-3 fois par semaine et de participer à des compétitions hors stade type course sur route ou trail.
 - Le pôle **santé-loisir** : Il s'adresse à des adultes désirant pratiquer une activité athlétique « douce » type footing, marche nordique ou renforcement et étirement musculaires ; en vue d'entretenir leur capital santé.
- Dans les pôles le nécessitant, un ou plusieurs entraîneurs encadrent un groupe d'athlètes.

Responsabilité vis-à-vis des athlètes mineurs.

Les entraîneurs sont responsables des athlètes mineurs dont ils ont la charge, **uniquement sur les créneaux horaires** correspondants aux entraînements. Ces créneaux horaires, attribués et validés par l'office municipal des sports de la commune, sont communiqués aux familles des athlètes mineurs lors des inscriptions en début de saison. **Cette responsabilité cesse dès la fin de ces créneaux horaires. Il est demandé aux familles d'accompagner les enfants et de rester jusqu'à l'heure du début du cours. A la fin du cours, les enfants seront récupérés à l'heure.**

Lors des compétitions ou lors de stages organisés par le club, les dirigeants et entraîneurs sont responsables des adhérents mineurs. Ceux-ci doivent respecter les règles de vie et consignes données par les entraîneurs. Tout manquement répété ou grave aux règles de fonctionnement et au respect des autres peut entraîner l'exclusion immédiate de la compétition.

Transport des athlètes.

Le transport vers les lieux de rencontre peut être assuré par les parents des athlètes, par les dirigeants du club, par les entraîneurs, ou par des athlètes majeurs du club.

Pour les athlètes mineurs, la prise de licence au club implique l'autorisation du responsable légal, de faire transporter son enfant dans le véhicule personnel d'une des personnes citées ci-dessus.

Durant le transport, les athlètes mineurs sont placés sous l'autorité du conducteur du véhicule. Les règles de sécurité doivent être respectées.

Port du maillot du club.

L'aspect du maillot du club (couleurs, agencement de celles-ci, logo, inscriptions...) est arrêté par le comité directeur et est déposé à la FFA. Nul autre maillot ne peut faire office de maillot de club.

Pour les rencontres pass'athlé, kid's, cross, les athlètes doivent obligatoirement porter le maillot du club.

Participation aux rencontres

Un minimum de participation aux rencontres est exigé :

- Minipouss et p'tit pouss : une rencontre
- EA : 1 cross + 1 kid
- Poussin : 1 cross + 1 kid

La possibilité de se réinscrire au club sera soumise au respect de ces conditions.

Mesures d'urgence.

La prise de licence au club implique d'accepter que les entraîneurs ou dirigeants du club prennent toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident subi par un athlète.